

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **ECOLAB**

Conforme à la Directive 91/155/CEE de l'UE, telle qu'amendée par la
Directive 2001/58/CE - Belgique

Euro Office 12 – Imi action plus

Code : 100044E

Version : 2

Date d'édition : 29 Mai 2006

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : Euro office 12 – Imi action plus

Utilisation du produit : Détergent pour l'entretien toutes surfaces

produit uniquement pour usage professionnel

Identification de la société/entreprise

Fournisseur : Ecolab B.V.B.A./S.P.R.L.
Havenlaan 4, Ravenshout Bed. 4 210
B-3980 Tessenderlo
Belgium
Tel +32 (0) 13 67 05 11
Fax +32 (0) 13 66 78 55
Telefoonnr. noodgevallen/Numéro d'appel d'urgence: 013 670 670
centre anti-poison : 070 245 245 (Antigifcentrum/Centre anti poison)

2. Information sur les composants

Fiche d'information sur les composants en accord avec le règlement détergent 648/2004/CE:

≥15 - <30% tensio-actifs anioniques
<5% savon

Contient parfums: (Limonene, Amyl Cinnamal)

Substance/préparation : Préparation

Nom des composants	EINECS	CAS	%	Classification
Alcane sulfonates secondaires	269-144-1	68188-18-1	20 - 25	Xi; R36/38
2-aminoéthanol	205-483-3	141-43-5	2 - 5	Xn; R20/21/22 C; R34
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Xi; R36/38

Risques pour la santé de l'homme : Irritant pour les yeux et la peau.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
- Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.
En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Traitements spécifiques** : Non disponible.
- Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.**

5. Mesures de lutte contre l'incendie; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique extinctrice ou de gaz carbonique.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devraient porter l'équipement de protection approprié.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Fuite ou déversement accidentel important Prévenir immédiatement le responsable sécurité.
- Mesures pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage** : Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation.
PETIT DÉVERSEMENT ACCIDENTEL Rincer abondamment à l'eau courante. Pour les déversements accidentels majeurs, endiguer le produit répandu ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans le milieu aquatique environnant. Placer le produit répandu dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manipulation** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Après la manipulation, toujours bien se laver les mains à l'eau et au savon.
- Stockage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Entreposer à une température se situant entre -5 et 40°C
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.
NL : PGS 15, Vlaanderen : vlarem II bis

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Euro office 12 – Imi action plus

Nom des composants

2-aminoéthanol

Limites d'exposition professionnelle

Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 12/2002).

STEL: 15 mg/m³ 15 minute/minutes. Forme: All forms

STEL: 6 ppm 15 minute/minutes. Forme: All forms

TWA: 7.6 mg/m³ 8 heure(s). Forme: All forms

TWA: 3 ppm 8 heure(s). Forme: All forms

Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition professionnelle	: Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.
Protection respiratoire (EN 143, 141)	: Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.
Protection des mains (EN 374)	: 1 - 4 heures: caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile
Protection des yeux (EN 166)	: Lunettes de sécurité.
Protection de la peau (EN 467)	: tablier de sécurité Chaussures de protection appropriées.

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

Aspect

État physique : Liquide.

Couleur : Vert. (Foncée.)

Odeur : Parfumé.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : 11.5 (100%)

Point d'ébullition : Non disponible.

Point de fusion : Non disponible.

Point d'éclair : > 100°C

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Propriétés d'explosivité : Non applicable.

Limites d'explosivité : Non applicable.

Propriétés comburantes : Non disponible.

Pression de vapeur : Non applicable.

Densité relative : 1.08 g/cm³ (20 °C)

Solubilité : Facilement soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable.

Viscosité : Dynamique: 45 cP

Densité de vapeur : Non disponible.

Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) : Non applicable.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité : Produit stable en condition normale d'utilisation.

Matières à éviter : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les substances organiques et les acides.
Non réactif ou compatible avec les matières suivantes : les métaux, les alcalins et l'humidité.
Ne pas mélanger avec d'autres produits.

11. Informations toxicologiques**Effets aigus potentiels sur la santé**

- Inhalation** : Aucun danger particulier.
Ingestion : Si ingéré, ne pas faire vomir. Irritant.
Contact avec la peau : Irritant pour la peau.
Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.
Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

12. Informations écologiques**Écotoxicité**

La préparation n'est pas classée dangereux pour l'environnement conformément à la directive 1999/45/EC

Persistance et dégradabilité

Lors du rejet de produits acides ou alcalins dans des systèmes de tout-à-l'égout, il faut veiller à ce que les eaux usées rejetées ne sortent pas d'une plage de pH comprise entre 6 et 10 parce que des écarts de valeur de pH peuvent causer des dérangements dans des canaux d'eaux usées et des stations d'épuration biologiques. L'application des directives de rejet locales prime. Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement détergent 648/2004/CE.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Méthodes d'élimination des déchets** : Les déchets doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur. Utiliser autant que possible les quantités résiduelles en suivant les instructions. Peut suivre la filière déchet d' emballage après vidange complète. L'emballage peut être recyclé seulement s'il est complètement vide.
- Classification des déchets** : Non applicable.
- Catalogue Européen des Déchets** : 200129*

14. Informations relatives au transport**Réglementation internationale du transport**

Informations réglementaires	Numéro UN	Nom d'expédition	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-	
Classe ADN	Non réglementé.	-	-	-	
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-	

Veillez observer les instructions particulières d' emballage pour le transport aérien.

15. Informations réglementaires**Réglementations de l'Union Européenne**

Symbole/symboles de dangers :



Irritant

Mentions de risque : R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

Conseils de prudence : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37- Porter des gants appropriés.

16. Autres informations

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Belgique : R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34- Provoque des brûlures.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

Historique

Date d'impression : 30 Mai 2006
Date d'édition : 29 Mai 2006
Version : 2
Élaborée par : Service des affaires réglementaires d'Ecolab pour l'Europe

Avis au lecteur

Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.